

JARRIE

mag

Trimestriel • Janvier 2018

n°108



SÉCURITÉ

Création d'une police municipale pluri-communale



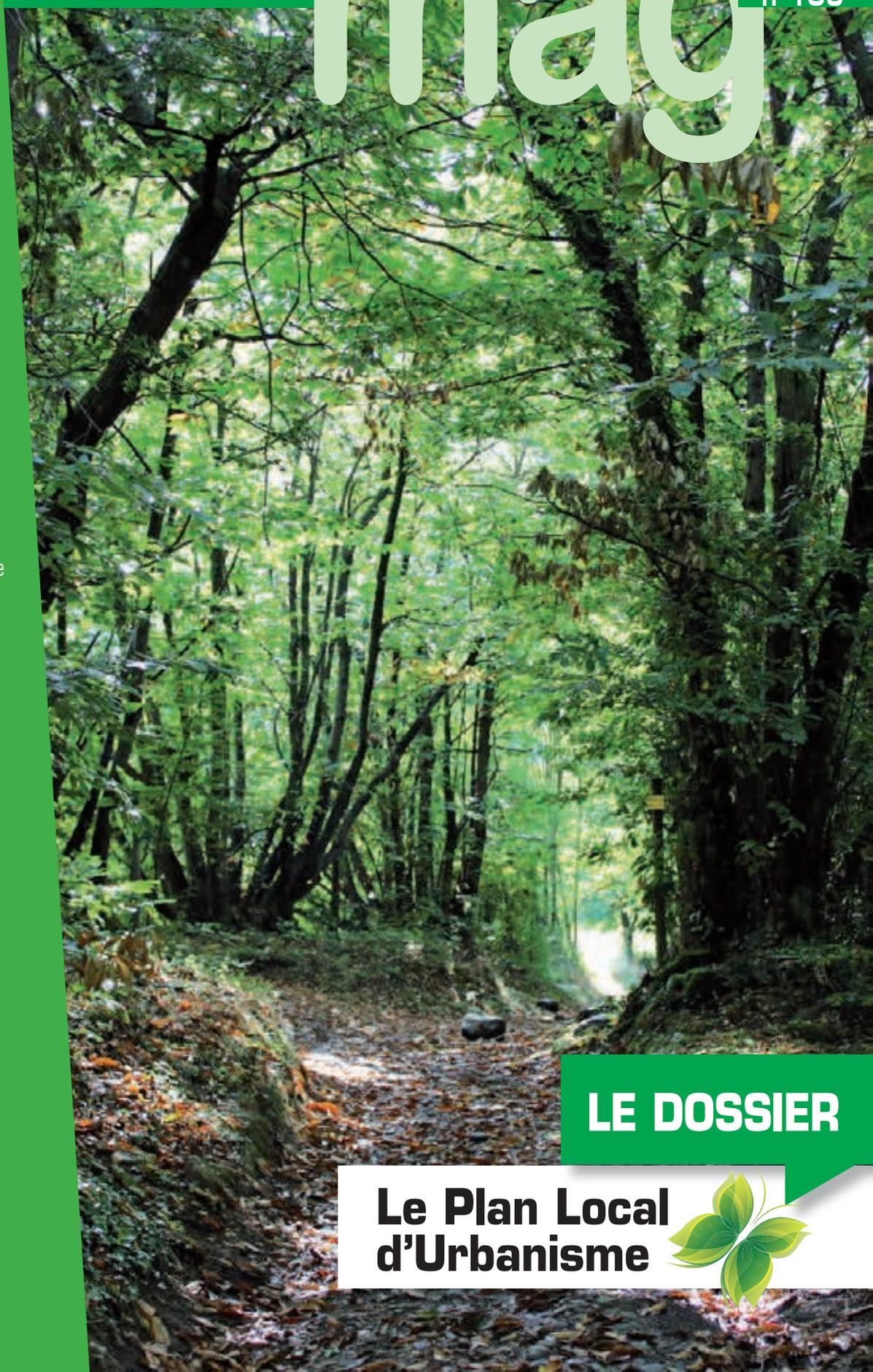
TRAVAUX

La cantine des Chaberts : chantier achevé



ENVIRONNEMENT

Un nouveau gestionnaire pour la réserve



LE DOSSIER

Le Plan Local d'Urbanisme



SOMMAIRE

P 4	ACTUALITÉ MAIRIE
P 5	SÉCURITÉ
P 6 - 7	TRAVAUX
P 8	INTERCOMMUNALITÉ
P 9 - 11	ENVIRONNEMENT
P 12 - 13	DOSSIER THÉMATIQUE
P 14	URBANISME
P 15	SCOLAIRE
P 16 - 17	CULTURE
P 18	SOCIAL
P 19	PORTRAIT
P 20 - 21	VIE ASSOCIATIVE
P 22	DÉLIBÉRATIONS
P 23 - 24	CELA S'EST PASSÉ



Infos pratiques

COORDONNÉES ET HORAIRES D'OUVERTURE

Mairie de Jarrie

Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 9h à 14h.
Parc du Clos Jouvin - 100 montée de la Creuse - 38560 Jarrie
Tél. 04 76 68 88 01 - mairie@mairie-jarrie.fr - www.ville-jarrie.fr
Le standard téléphonique est ouvert à partir de 8h30.

Centre Socioculturel André Malraux

Lundi/mercredi de 9h à 12h et de 14h à 19h. Mardi/jeudi: de 14h à 19h (fermé les matins). Vendredi: de 9h à 12h et de 14h à 18h.
1 montée des Clares - 38560 Jarrie - Tél. 04 76 78 00 10.

Médiathèque Yvette Virot

Mardi de 15h30 à 18h, mercredi de 14h à 18h, vendredi de 15h30 à 19h, samedi de 10h à 12h. Tél. 04 76 78 64 99.

Musée de la chimie

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 14h à 17h30. Fermé le jeudi et le samedi sauf en cas de manifestations à caractère événementiel comme les Journées du patrimoine.
Parc du Clos Jouvin - 100 montée de la Creuse
38560 Jarrie - Tél. 04 76 68 62 18.

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE www.lametro.fr

Contact voirie: 0 800 805 807.

Cette ligne est ouverte de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

Contact déchets: 0 800 500 027 (n° gratuit).

Eau potable

- Abonnement, factures: 04 76 86 20 70 (SPL Eau de Grenoble-Alpes).
- Problèmes techniques: 04 76 97 75 48 (Régie Eau Potable Grenoble-Alpes Métropole).
- Astreinte: 04 76 98 24 27.

Retrouvez sur www.eauxdegrenoblealpes.fr toutes les informations sur l'eau à Jarrie dans l'onglet: «l'eau de ma ville».

ALERTES

Sirène d'alerte risques technologiques majeurs

Afin de bien identifier cette sirène, vous pouvez l'écouter en appelant le n° vert: **0800 50 73 05**. Située sur le site industriel d'Arkema de Basse-Jarrie, elle est testée tous les premiers mercredis du mois à 12h05 précises.

Système d'alerte téléphonique

La mairie de Jarrie dispose d'un système d'alerte téléphonique pour prévenir les habitants si un incident survenait. Si votre numéro de téléphone a changé ou si vous souhaitez modifier un des numéros déjà entrés dans notre listing, n'hésitez pas à contacter la mairie au **04 76 68 88 01** ou mairie@mairie-jarrie.fr

LÉGISLATION

Feux

Par décision du Préfet de l'Isère, les feux y compris de déchets verts sont totalement interdits.

Nuisances sonores

Les travaux bruyants (tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique...) ne peuvent être effectués que: les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Recensement des jeunes de 16 ans

Les garçons et filles âgé(e)s de 16 ans doivent se présenter en mairie mun(i)e(s) de leur carte d'identité et de leur livret de famille pour remplir la fiche de recensement. Cette dernière est obligatoire pour effectuer la «Journée d'appel de préparation à la défense», pour passer son permis de conduire, être inscrit sur les listes électorales, etc.

Directeur de la publication: Raphaël Guerrero

Rédaction et prises de vues: Karine Braconnier, commune de Jarrie, service communication

Réalisation: New Deal

Impression: Technic Color

Distribution: Mairie de Jarrie

Dépôt légal: janvier 2018

Tirage: 2 000 exemplaires

Crédits photos: p. 2 Séverine Serrano, p. 3 Thierry Chenu, Séverine Serrano, p. 4-5 Shutterstock, p. 9 Séverine Serrano, p. 10 Sarah Burleraux, p. 11 Shutterstock, p. 12-13 Thierry Chenu et François Giroud, p. 15 Shutterstock, p. 17 Line Orcière, Shutterstock, p. 18 Séverine Serrano, p. 19 Pascal Helmer, p. 20 Association du Château de Bon Repos, USJC tennis, Shutterstock, p. 21 Centre Socioculturel André Malraux, Shutterstock.

Mémo

Naissances

Marine D'INTRONO LANGLET,

née le 23 septembre 2017

Élise VENERA, née le 3 novembre 2017

Mariages

Delphine DUMAS et Arnaud VINCENT,
le 7 octobre 2017

Mélanie BRENON et Johan BEJEANNIN,
le 21 octobre 2017

Irina GAVRILUKA et Cédric BECHERRAWY,
le 4 novembre 2017

Décès

Adrienne CELSO née BALLOR, le 16 octobre 2017

René CHASTEL, le 16 novembre 2017, qui a été conseiller communal



Édito

Chères Jarroises, chers Jarrois,

Je vous présente tous mes meilleurs vœux de bonne année, de bonne santé, joie et prospérité en cette nouvelle année 2018, pour vous, vos familles et celles et ceux qui vous sont chers. C'est avec conviction et détermination que les élus et moi-même abordons 2018, tant les dossiers à accompagner et traiter sont nombreux.

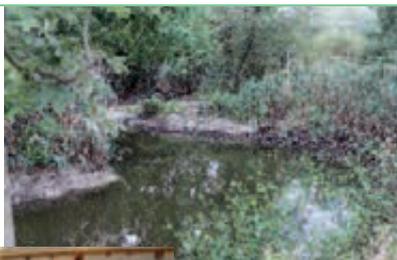
Fin 2017, le conseil de Métropole a validé notre Plan Local d'Urbanisme dont le travail a débuté en 2014, il y a près de 3 ans. Ce temps a été nécessaire pour mener à bien le travail lourd qu'implique un PLU. Nous aurions pu faire le choix de laisser à la Métropole, le soin de réfléchir à notre aménagement du territoire à travers le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal: ce n'est pas le choix que nous avons fait. Tout d'abord, le Plan d'Occupation des Sols n'aura plus d'existence légale au 31 décembre 2019, nous nous serions trouvés ainsi sans document d'urbanisme. Il nous a paru plus judicieux, d'assumer jusqu'au bout le travail sur notre PLU. Nous avons la connaissance de notre territoire, nous avons entendu les habitants dans les réunions publiques et avons ainsi pris les décisions nous revenant correspondant à l'image de Jarrie que nous avons.

Le bilan de l'année 2017 est aussi très important tant dans les domaines culturel, social, sécurité... à travers la publication des Jarrie Mag vous avez pu apprécier l'évolution de nos travaux, toujours dans le même objectif d'offrir un service public de qualité au coût le plus supportable pour nos finances communales. Dès 2017 et de manière figée pour les années à venir, l'ensemble des Jarroises et des Jarrois avec les entreprises, soumis à l'impôt, devront aider l'État à rembourser sa dette en versant aux comptes publics, depuis le budget communal par une dotation générale de fonctionnement négative, la somme de 57000€ par an. Depuis 2014, entre la baisse des dotations de l'État, le paiement de l'amende pour non-réalisation des logements sociaux et les divers fonds de soutien réclamés par l'État, notre commune a perdu près de 475000€ par an, soit presque 10% de notre budget de fonctionnement annuel. Sur un mandat de 6 ans, notre commune a perdu l'équivalent de 2850000€. Malgré tout, il nous faut financer les services publics (social, scolaire, urbanisme, état-civil...) sans activer au-delà du raisonnable, la dette et l'impôt. Notre travail sur les finances publiques entamé depuis 2008, nous aidera à franchir ce cap tout en continuant la politique de rationalisation financière qui est la nôtre.

Avec les élus du conseil municipal, nous avons hâte de vous retrouver lors de la soirée des vœux à la population qui aura lieu le mardi 9 janvier à la salle Malraux. Associations, services et acteurs publics, le monde économique et de la santé, habitantes et habitants, nous vous représentons, une nouvelle fois, tous nos vœux de bonne année 2018.

Le Maire,
Raphaël GUERRERO
2^e Vice-Président aux finances de Grenoble-Alpes Métropole

Il se passe toujours quelque chose à Jarrie...



Actualité mairie

4

LE PACS SE CONCLUT EN MAIRIE



Depuis le 1^{er} novembre dernier avec la loi sur la modernisation de la justice dite loi de la « Justice du XXI^e siècle », ce sont les mairies qui sont responsables du Pacte Civil de Solidarité ou PACS.

Désormais c'est bien en mairie qu'il faut se rendre pour retirer un dossier de PACS ou alors il y a toujours possibilité de le télécharger en consultant le site de la commune. Un PACS peut être conclu entre deux personnes majeures de sexe opposé ou de même sexe, de nationalité française ou étrangère et juridiquement capables. Seuls les Jarrois(e)s pouvant justifier de leur résidence principale sur le territoire communal peuvent se pacser à Jarrie. « Pour pouvoir enregistrer le dossier de PACS, les personnes doivent venir au service de l'État civil avec un dossier complet* et prendre rendez-vous avec l'officier d'état civil pour procéder à l'enregistrement » explique

Natacha Arrighi, responsable du service État civil avant d'ajouter « Lors de l'enregistrement les deux co-contractant(e)s doivent impérativement être présent(e)s ». Il sera remis aux intéressé(e)s un récépissé et l'original du PACS. « La mairie ne conserve pas de duplicata. Il faut que les co-contractant(e)s conservent ce document, car aucune copie ne pourra être fournie en cas de perte » explique la responsable du service. Le PACS prend effet à la date d'enregistrement de ce dernier.

La mairie, où le PACS a été conclu, est le lieu où les pacsé(e)s devront se rendre pour le modifier ou le dissoudre.

Pour rappel

La dissolution d'un PACS intervient lors des cas suivants :

- ▶ une demande unilatérale ou commune de dissolution,
- ▶ le mariage,
- ▶ le décès.

* La liste des pièces à fournir se trouve sur le site internet de la mairie www.ville-jarrie.fr



LA MÉTROPOLE VOUS INFORME

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La prochaine collecte des encombrants est programmée le :

- VENDREDI 23 MARS 2018

Pour bénéficier de ce service il faut obligatoirement s'inscrire en appelant la Métro au numéro gratuit suivant **0800 500 027** au plus tard le lundi qui précède la collecte.



PERMANENCE ARCHITECTURALE

L'architecte conseil reçoit sur rendez-vous.

Vous pouvez vous inscrire en contactant la personne responsable à Grenoble-Alpes Métropole en appelant le **04 56 58 53 62**, ou en envoyant un courriel à remy.rutigliano@lametro.fr

ATTENTION

Certains sites internet payants proposent de faire à votre place les démarches pour obtenir un acte d'état civil (acte de naissance, décès, etc.) et vous facturent leur prestation.

Nous vous rappelons que la délivrance d'actes est gratuite si vous faites la démarche directement en contactant la mairie où l'acte a été enregistré ou en utilisant le site www.service-public.fr

BRIÉ-ET-ANGONNES, CHAMPAGNIER ET JARRIE S'ASSOCIENT POUR CRÉER UNE POLICE MUNICIPALE PLURI-COMMUNALE

Les nouveaux policiers :
Christophe Chotard,
Patrick Devaine
et Réginald Sobczack.



Depuis quelques jours, s'est créée une police municipale pluri-communale grâce à une convention de partenariat signée entre les maires de Brié-et-Angonnes, Champagnier et Jarrie.

Cela fait déjà une année que les trois mairies travaillent sur ce projet. « Il est difficile pour une commune de notre taille de disposer de plus de deux policiers municipaux. Pourtant au quotidien, on est confronté à la difficulté d'organiser des actions dévolues à la police municipale, lorsque l'effectif ne compte qu'une à deux personnes » explique Raphaël Guerrero, maire de Jarrie. « Avec les réductions budgétaires dans un souci de bonne gestion de l'argent public et d'amélioration du service public, nous avons commencé à travailler sur le projet de création d'une police municipale pluri-communale avec les maires de Brié-et-Angonnes et de Champagnier. Un tel projet nous permet à tous de lever ces difficultés que nous ne pouvons pas surmonter séparément » confirme le maire. C'est ainsi qu'une convention de partenariat vient d'être signée entre les trois maires Bernard Charvet, maire de Brié-et-Angonnes, Françoise Cloteau, maire de Champagnier et Raphaël Guerrero, maire de Jarrie.

Deux policiers municipaux viennent d'être embauchés, dont un par la commune de Jarrie suite au départ de Claude Léo en retraite. Le nouvel agent devrait intégrer les effectifs au plus tôt, mais étant dans la police nationale, son transfert d'une fonction publique d'État à une collectivité territoriale nécessite plus de temps. Le siège de la police se trouve à la mairie de Jarrie. Sachant que les policiers municipaux disposeront de bureaux dans les deux autres communes, afin de pouvoir recevoir leur population.

À noter

Pour assurer la gestion et le suivi de la police pluri-communale, un comité de pilotage a été créé au sein duquel siègent les maires des trois communes. Il se réunira une fois par mois. Les élus y fixeront les missions prioritaires que le chef de service sera chargé de mettre en œuvre.

Pour permettre aux quatre policiers de travailler indifféremment sur les trois communes, il a d'abord été demandé des autorisations au préfet de l'Isère.

« Cette toute nouvelle police municipale pluri-communale pourra remplir des missions qu'il était impossible de réaliser seul comme les contrôles de vitesse. Avec cette équipe renforcée, les policiers vont pouvoir travailler en horaires décalés. Ainsi de mai à octobre, ils pourront patrouiller le soir pour régler les problèmes d'incivilités liés au bruit par exemple, faire de la surveillance ou assurer la sécurité lors de manifestations municipales. Il est à préciser que la gendarmerie reste compétente soir et week-end ou lors de certaines interventions comme les cambriolages » explique le maire de Jarrie. Une autre convention a été signée avec la gendarmerie pour permettre à la police pluri-communale de mettre en place des actions communes.

LES PREMIERS REPAS ONT ÉTÉ SERVIS À LA CANTINE DES CHABERTS



En décembre dernier, les derniers ouvriers ont mis un coup de marteau final au chantier de la cantine qui avait débuté quatre mois plus tôt.

Avant d'accueillir les enfants, des équipes sont venues tester tous les réseaux pour s'assurer que l'eau, le chauffage ou encore l'électricité fonctionnaient parfaitement. En parallèle, c'est l'ensemble du matériel de la cuisine et aussi le mobilier qui ont été livrés. La cantine a ouvert ses portes aux enfants pour leur servir les premiers repas en janvier. À la toute fin de

l'année, l'arrêt de bus a été matérialisé. Le terrain autour du bâtiment a été préparé, avec un ajout de terre végétale, afin qu'il soit prêt pour que dès le printemps une entreprise vienne l'engazonner et planter les passiflores qui vont grimper sur la façade. L'entretien de ce nouvel espace vert sera assuré par le service environnement de la commune.



BRÈVES TRAVAUX

Création d'une cloison service accueil de la mairie

Une cloison a été créée pour séparer le service accueil du service État civil, afin d'assurer une meilleure confidentialité et un accueil plus intime des administrés. Cette paroi est en partie vitrée pour permettre à la responsable du service État civil de voir la banque d'accueil et assurer aussi l'accueil des habitants.



CRÉATION D'UN LOCAL POUR LE FOUR RAKU DE L'ATELIER POTERIE

«L'association souhaitait disposer d'un four à raku et nous avons pu constater que des travaux de rénovation étaient nécessaires lors d'une visite du local existant» explique Christophe Arthaud, directeur du service technique. Au sein du local actuel des travaux de remise aux normes de l'électricité ont été programmés. Par ailleurs, pour répondre à la législation en vigueur les espaces ont été repensés, afin de permettre la création d'un WC handicapé dans le local. Des rangements vont être créés et la porte d'entrée du local a été changée pour en installer une étanche et améliorer ainsi le confort thermique du local. L'architecte, Sophie Memheld a été missionnée pour préparer les plans du local pour le four à raku. Le bâtiment de 32m² se positionnera dans l'espace se trouvant entre le bâtiment existant et le parking. «Il doit impérativement être distant de plusieurs mètres de la cuisine centrale pour des raisons de sécurité» explique Christophe Arthaud. Ce sera un bâtiment très simple disposant d'une porte d'accès sans fenêtre. Le permis de construire a été déposé en fin d'année et les travaux devraient débuter.



L'ÉGLISE DES CHARBONNEAUX : UNE SÉRIE DE TRAVAUX

Quelques années en arrière, des drains ont été posés au pied du talus autour de l'église pour réduire la présence de l'eau autour du bâtiment.

« Ces travaux ont été très bien réalisés et ont limité considérablement l'apport en eau venant du talus. Mais les sources sont tellement nombreuses dans le secteur que l'on a constaté que l'humidité persistait le long

du mur du côté du cheminement piéton » explique

Pascal Arrighi, l'adjoint en charge des travaux. Un drain complémentaire a donc été posé par le service technique. À la fin des travaux d'enfouissement, les agents municipaux ont installé un éclairage électrique matérialisant et sécurisant le chemin d'accès dans le courant du mois d'octobre. Ce dernier, photovoltaïque, dispose de détecteurs de présence pour éviter les consommations électriques inutiles. Ces travaux ont été complétés à l'intérieur du bâtiment par la mise en conformité du tableau électrique. 20m² de plancher ont été entièrement remplacés, car ce dernier était très abîmé par l'humidité ambiante sous l'édifice.

RÉNOVATIONS AU STADE PILLET

En fin d'année plusieurs demandes d'autorisation de travaux concernant le stade Pillet ont été déposées au service urbanisme. Les travaux devraient débuter dans le courant de l'année 2018. Une fois le budget accepté.

« Dès que nous avons la possibilité de faire des travaux qui nous permettent d'améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, nous engageons les travaux nécessaires » explique Pascal Arrighi, adjoint aux travaux. C'est ce qui va se passer pour les WC ouverts au public au stade Pillet pour qu'ils deviennent accessibles aux personnes handicapées.



La salle de musculation va aussi être insonorisée partiellement. Une moquette va être posée au sol, afin d'amortir le choc et donc le bruit des poids et altères. L'ensemble de ces travaux devrait être programmé au début de l'année 2018.

Sur le terrain, l'ensemble des poteaux supportant l'éclairage pour les matchs a été testé. *« L'entreprise qui a réalisé l'intervention a pu constater qu'un des poteaux ne répondait pas aux normes en vigueur. Il a été déposé. Il sera remplacé dans les meilleurs délais par un mât de 18 mètres qui sera scellé dans une fondation en béton »* conclut Pascal Arrighi.



À noter

La commune souhaiterait créer une extension pour la maisonnette des boulistes, installée à l'entrée du stade Pillet. Cette extension permettrait au club de disposer d'un espace de stockage. Ces travaux permettraient la mise en conformité d'un WC accessible pour les personnes à mobilité réduite. Un auvent viendrait compléter l'ensemble. Le service technique a déposé une demande d'autorisation de travaux. Si elle est acceptée les travaux débuteraient au début de l'année 2018.

ENTRETIEN DES VOIRIES

À la demande de la mairie, Grenoble-Alpes Métropole a engagé plusieurs chantiers d'entretien des voiries à l'automne.

Ce sont les secteurs de la montée de la Creuse, des Chaberts et Bon Repos qui ont été choisis pour cette campagne de réfection de voiries. Les secteurs sélectionnés ont été retenus, car des fissures commençaient à apparaître sur l'enrobé. Ce que l'on appelle en terme technique du «faïençage». Pour prolonger la voirie et éviter le remplacement complet de la route trop rapidement, il est nécessaire de rajouter une couche de bitume qui recouvre ces microfissures. «La difficulté c'est que ce bitume met deux à trois semaines à sécher. Pour éviter qu'il adhère aux roues des véhicules et qu'il disparaisse, il est obligatoire de le couvrir de gravillons» explique Christophe Arthaud, directeur du service technique. Le surplus du gravier a été ensuite balayé.



À noter

Cet automne les services de Grenoble-Alpes Métropole sont aussi intervenus pour refaire le marquage au sol dans les secteurs où celui-ci n'était plus assez visible (passage piétons, lignes blanches, etc.).



LA FIBRE D'ICI 2020 À JARRIE

À l'automne, un cube de 3 mètres de haut et de 10 mètres de long est sorti de terre sur un terrain jouxtant le stade Pillet. Mais à quoi peut-il bien servir ?

Le Département de l'Isère et Grenoble-Alpes Métropole ont programmé et surtout financé un grand plan de travaux pour installer la fibre, entre autres, dans l'agglomération. Le cube de béton à côté du stade Pillet en est le premier témoin. Il va accueillir «un nœud de raccordement optique NRO», une sorte de zone relais. La fibre sera raccordée au NRO dans le courant de l'année 2018.

Elle va venir de Bresson, où des tranchées vont être creusées cet hiver puis elle transitera par les fourreaux déjà existants. Elle filera telle une colonne vertébrale entre Haute-Jarrie et Basse-Jarrie.

Les conventions signées précisent que les bâtiments publics (écoles et la mairie) doivent être raccordés à la fibre ensuite et gratuitement. La fibre sera alors déployée dans la commune vers les particuliers qui seront raccordables en fonction de l'avancée des travaux à partir de la fin 2019 ou début de 2020. Ces derniers devront alors faire la démarche de la demander à leur opérateur et les travaux de raccordement vers leur domicile seront à leur charge.

Brèves

SECTEUR DU COLLÈGE AVENUE GÉNÉRAL DELESTRAIT

Les agents de Grenoble-Alpes Métropole ont procédé au remplacement des potelets usagers et remis des neufs aux emplacements laissés vides. La rambarde de protection a été réparée aux endroits où elle était abîmée dans ce même secteur.



ENROBÉS ET TROTTOIRS

Dans certains secteurs, route de Bon Repos, rue du Moulin ou rue Marcel Paul, les agents de Grenoble-Alpes Métropole ont remplacé le revêtement des trottoirs par de l'enrobé. Un des objectifs est de faciliter la circulation sur les trottoirs des personnes ayant des difficultés à se déplacer, les poussettes, ou les personnes en fauteuil roulant. Par ailleurs, cela réduit le nombre de kilomètres de secteurs à désherber pour le personnel intercommunal ou communal.

LE DÉNEIGEMENT COMMENT ÇA MARCHE ?

La commune de Jarrie est traversée par 27 km de voiries. Et même si la voirie est sous la responsabilité métropolitaine, la Métropole exerçant de plein droit depuis 2015 sur l'ensemble de son territoire les compétences voiries et aménagement des espaces publics dédiés aux modes de déplacements urbains, le déneigement est resté de la compétence communale.



Néanmoins il y a une exception : l'ancienne route départementale (CD112) où les services de la Métropole assurent le déneigement.

Pour pouvoir assurer un déneigement dans les meilleures conditions et le plus rapidement possible, la commune est scindée en deux secteurs. Un prestataire extérieur, l'entreprise Jean-Louis Besson, est missionné pour traiter les voiries de Haute-Jarrie. Le service technique se charge des Chaberts et de Basse-Jarrie. En cas de fortes chutes de neige, ce sont quatre engins équipés qui peuvent être engagés en même temps, ce qui est important pour une commune de notre taille. Les agents municipaux s'occupent aussi de dégager les accès devant les bâtiments publics, tous secteurs confondus, comme les écoles ou la mairie.

Une astreinte neige est mise en place de la mi-novembre à la mi-mars. «Lorsqu'un risque de chute de neige est annoncé, les équipes d'astreintes restent en situation de veille. Dès que la neige commence à tomber, ils débutent leur tournée» explique Christophe Arthaud, directeur du service technique. Il faut à peu près trois heures,

dans des circonstances normales, à chaque équipe pour réaliser le déneigement. «Nous salons les routes. Mais pour des raisons environnementales, le chemin du Château-neuf, à proximité de la réserve n'est pas salé, et reste "route blanche"» confirme le directeur. Il est à noter que le salage préventif n'est plus mis en œuvre, car il a été prouvé qu'il rend plus difficile les opérations de déneigement en accélérant le refroidissement de la route. La priorité est donnée aux routes principales, aux secteurs dangereux, pentus puis secondaires. Les lotissements ne sont traités qu'en fin de parcours, s'il reste du temps et la priorité est donnée à ceux où les pentes sont fortes.

Enfin il est conseillé aux automobilistes de s'équiper de pneus hiver, afin de faciliter leurs déplacements les jours de neige.

À noter

Les propriétaires privés et publics ont la responsabilité de déneiger le trottoir, du domaine public et privé, devant chez eux.



LE SIGREDA : NOUVEAU GESTIONNAIRE POUR LA RÉSERVE NATURELLE

Depuis 2005 la gestion de la réserve naturelle de Jarrie était sous la responsabilité de la commune avec l'appui de la Région Rhône-Alpes compétente légalement.



Ne disposant plus de compétences en interne, la mairie a cherché, en liaison avec la Région, une structure support pour reprendre le suivi de cette zone humide. «Notre choix s'est porté sur le SIGREDA, Syndicat Intercommunal de Gestion de la Gresse et de la Romanche Aval. Cette structure intercommunale comprenant quatre agents s'occupe déjà de la réserve naturelle des Isles du Drac. Ils ont donc une capacité d'expertise solide concernant les zones humides. Par ailleurs, il y a une complémentarité évidente du point de vue

écologique entre les deux réserves notamment au niveau de l'avifaune. Ce choix est en cours de validation par la Région Auvergne-Rhône-Alpes» confirme Jean-Pierre Aubertel, adjoint à l'environnement. La commune reste toujours propriétaire de la réserve. En 2017, en attendant de trouver une structure gestionnaire, les travaux indispensables ont été réalisés par le service environnement. «Cette année nous avons fait l'effort de traiter a minima la zone humide. Mais nous ne disposons pas d'un nombre suffisant d'agents pour

gérer correctement la réserve et les autres espaces naturels de la commune» explique l' élu avant d'ajouter «Un plan de gestion va être rédigé par le SIGREDA et sera validé par les élus en commission d'ici le 1^{er} janvier 2018. Les gros travaux et l'entretien quotidien planifié dans le plan seront mis en œuvre par les agents du SIGREDA. Il nous faut impérativement organiser une planification de travaux, afin de maintenir ouvert cet espace humide qui va sinon se refermer et disparaître sans l'action humaine».



LES AFFOUAGES

Le nombre de lots sera définitivement arrêté une fois les arbres abattus. Ce bois sera coupé dans les parcelles de la forêt des Frettes, propriété de la commune. Les Jarrois(e)s peuvent déposer leur candidature pour le tirage au sort des lots avant le **16 mars 2018**, soit par courrier (Monsieur le Maire – Affouage Mairie de Jarrie, 100 montée de la Creuse, 38560 Jarrie), soit par courriel (mairie@mairie-jarrie.fr). Le bois débité en grumes sera laissé à la disposition des acheteurs, à charge pour eux de venir les chercher sous deux mois. Le prix du lot s'élève à **350 euros**.

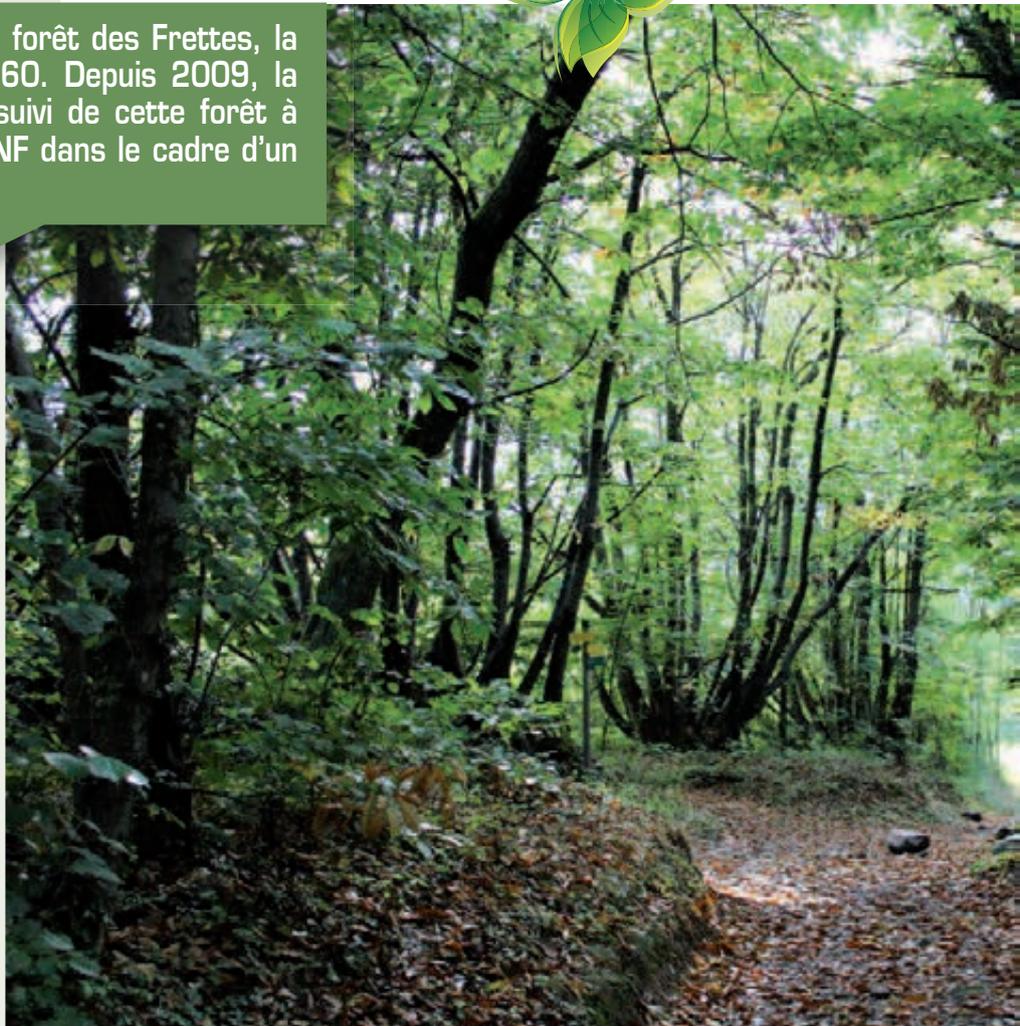
LE POINT SUR LA FORÊT DES FRETTES, SON PLAN DE GESTION, SON ENTRETIEN



Sur 260 hectares que compte la forêt des Frettes, la commune de Jarrie en possède 60. Depuis 2009, la mairie a confié l'entretien et le suivi de cette forêt à l'Office National des Forêts ou ONF dans le cadre d'un plan de gestion.

De 2009 à aujourd'hui

Au départ, des coupes assez sévères ont été réalisées dans certaines parties de la forêt. Pour cause : une surabondance de vieux châtaigniers atteints de maladie. Plus généralement, les parcelles sélectionnées ont fait l'objet de coupes sélectives. «*Notre volonté avec l'ONF est de faciliter la biodiversité dans cette forêt où le châtaignier était surreprésenté en favorisant le développement d'autres essences comme le hêtre ou le charme, le tilleul, le merisier ou l'érable et bien sûr le chêne*» explique Jean-Pierre Aubertel, adjoint à l'environnement et Matthieu Besson, agent ONF en charge de la forêt de compléter «*Nous réfléchissons sur le long terme. Nous prenons en compte la question du réchauffement climatique et les conditions météorologiques de notre région et cherchons à favoriser l'implantation d'essences qui peuvent résister à la chaleur estivale et au manque d'eau*».



Et l'avenir

Les coupes sélectives permettent aussi de favoriser la pousse de certains arbres. Ainsi certaines essences, comme les chênes, peuvent se développer pour donner de beaux spécimens. «*L'entretien d'une forêt est pensé sur le très long terme, soit un minimum de trente à cinquante ans*» confirme l'agent ONF. Par ailleurs, la gestion de la forêt a été réfléchi pour qu'elle ne coûte rien à la collectivité. La vente du bois et plus particulièrement des arbres de valeur, ceux qui servent à faire des meubles, des charpentes et l'affouage par exemple, couvre les frais d'entretien de la forêt par les agents ONF. Depuis deux ans, des travaux sylvicoles sont réalisés par endroits pour favoriser la croissance de jeunes repousses. Ce qui peut donner l'impression de secteurs fouillis laissés en jachère. Pour autant dans ces zones l'ONF favorise la pousse de certains arbrisseaux pour les aider dans leur croissance et installer la forêt de demain.

À noter

La mairie souhaite poursuivre sa politique d'achats de parcelles contiguës à la forêt communale. Si vous êtes propriétaire d'une parcelle proche d'une des propriétés communales et que vous souhaitez vendre, n'hésitez pas à contacter la mairie de Jarrie.

Et pour l'anecdote

Il existe une parcelle entièrement recouverte de bouleaux. «*Il s'agit d'un endroit où un carriériste avait abattu tous les arbres puis retiré la terre. Mais la carrière n'a jamais été exploitée. Avec le temps, des genêts puis des bouleaux ont réinvesti la zone*» explique Jean-Pierre Aubertel. D'autres essences commencent à s'intégrer entre les bouleaux. «*Dans cette zone, nous n'agissons pas. Nous laissons la zone au repos. On attend de voir l'évolution naturelle de la parcelle*» conclut Matthieu Besson.

Dossier thématique

12

LE PLU REMPLECE LE POS



Le Plan Local d'Urbanisme de Jarrie vient d'être approuvé lors du conseil métropolitain du 22 décembre dernier. Ce vote clôt un long processus de travail et de concertation.

LES DERNIÈRES ÉTAPES ET ÉVOLUTIONS

En mai dernier les élus ont proposé de porter des demandes d'évolution concernant le projet de Plan Local d'Urbanisme piloté par la Métropole. « Travailler sur un tel projet est un très long processus. Notre point de vue a évolué sur certains aspects réglementaires contenus dans le futur PLU. Ces propositions ont été soumises au commissaire enquêteur. Elles peuvent être prises en compte si ce dernier les considère comme recevables ce qui a été le cas » explique Michel Doffagne, adjoint à l'urbanisme.

LE CES

Initialement, les élus de la commune ont défendu l'idée que le droit à construire défini par le Coefficient d'Emprise au Sol ou CES, soit de 15% dans les zones UB de Jarrie (minimum imposé par le SCoT). Ils considéraient alors, que ce coefficient était suffisant. La Métropole, quant à elle, préconisait un CES à 25% pour l'ensemble des communes métropolitaines. Il a alors été recherché un équilibre entre la protection des espaces et les densités de construction induites par le CES de 25%, ce que les élus veulent limiter voire réduire autant que possible, et le CES de 20% en zone UB est apparu comme un compromis acceptable, pour amorcer une réduction de la densité des constructions.

Hectares constructibles



= moins
14 HECTARES

COMPARATIF
POS/PLU

Nombre de logements
potentiellement constructibles



= moins
238 LOGEMENTS

Population cible 2,3 personnes/foyer si 100%
des terrains sont construits ce qui n'est jamais le cas



La commune
de Jarrie reste
sous la barre
des 5 000 habitants

À la mi-novembre les élus ont invité les habitants et plus particulièrement les riverains des différentes Orientations d'Aménagement et de Programmation ou OAP lors de deux réunions publiques.

LES RÉUNIONS PUBLIQUES OAP GAROUDIÈRE ET CHABERTS

L'une portait sur l'OAP de la Garoudière et l'autre sur celles des Chaberts*. Les élus ont d'abord présenté les projets et surtout leurs évolutions.

En effet, une partie des remarques faites par les habitants au commissaire enquêteur a été intégrée dans le PLU et a fait évoluer les OAP. Dans les deux cas, les hauteurs des constructions ont été réduites de 12 à 10 mètres maximum. Par ailleurs, les implantations des bâtiments ont été reculées vers l'intérieur des parcelles laissant la place à une bande végétalisée en limite de terrain. Dans le cas de l'OAP des Chaberts - Maupertuis, les élus ont présenté les futurs axes de circulation et proposé la création d'un parking, afin de résoudre au moins les contraintes d'accès et de stationnement dans le quartier du hameau. Il a été précisé que pour l'ensemble des OAP et comme le prévoit le Code de l'urbanisme, toute OAP fera l'objet d'études préalables sur les réseaux (eau, voirie, assainissement) pour apprécier la densité des projets. D'autres modifications ont été présentées comme une petite parcelle finalement sortie du projet de la Garoudière. Ces réunions ont été l'occasion pour les élus et les habitants d'échanger sur ces thématiques de façon apaisée. Elles ont permis aussi aux élus de rappeler que les OAP ne sont pas des projets de construction mais des prévisions d'aménagement de l'espace et qu'aucun projet ne verra le jour tant que les propriétaires ne mettront pas les terrains en vente. Les élus ont insisté aussi sur le fait que les OAP sont des outils qui permettent de donner de la visibilité aux citoyens, de protéger contre la maximalisation de la densité par les constructeurs et de permettre la mixité urbaine et sociale. Pour les cinq OAP de Jarrie, les élus ont décidé de mettre des objectifs maximums de logements par OAP bien inférieurs à ce que la règle de base autorise, afin de limiter la densité induite par simple application de la loi et du SCoT.

* Chaberts - Maupertuis, Chaberts est et Chaberts ouest.

GLOSSAIRE

COEFFICIENT D'OCCUPATION DES SOLS

Le coefficient d'occupation du sol qui détermine la densité de construction admise est le rapport exprimant le nombre de mètres carrés de surface de plancher ou le nombre de mètres cubes susceptibles d'être construits par mètre carré de sol. Premier alinéa de l'article R. 123-10 de l'ancien Code de l'urbanisme.

COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL OU CES

Il exprime le rapport entre la surface de l'unité foncière support de la demande et la somme des emprises au sol des constructions, des espaces couverts et des piscines. Les débords de toitures, saillies et balcons sont exclus. Les auvents sont constitutifs d'emprise au sol.

ZONES

▶ **A** : zone dense.

▶ **UB** : zone moins densément peuplée.

▶ **Plan local d'urbanisme (PLU) définition** : un Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document fixant les normes de planification de l'urbanisme pour une commune ou un groupement de communes. Le PLU établit ainsi les principales règles applicables à l'utilisation du sol sur un territoire déterminé. Il est élaboré par la commune ou l'EPCI (en cas de groupement de communes). Après son élaboration, le PLU peut éventuellement être révisé ou modifié. Suite à une loi de décembre 2000, le PLU a succédé à l'ancien POS (Plan d'Occupation des Sols).

▶ **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal définition** : c'est un PLU au niveau intercommunal.

▶ **Schéma de Cohérence Territoriale ou SCoT** : le SCoT est un document de planification stratégique qui fixe à l'échelle d'un territoire, les grandes orientations d'aménagement et de développement pour les 10/20 ans à venir dans une perspective de développement durable.

OAP

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation doivent être établies dans le respect des orientations générales définies au PADD. C'est un document qui peut être écrit ou graphique, voire les deux, et qui peut prendre la forme de schémas d'aménagement.

MAINTENANT

Après le vote de la délibération du conseil métropolitain, le PLU s'appliquera dès sa transmission au préfet de l'Isère et se substitue au POS. Par ailleurs, même si un projet de construction a été déposé plusieurs semaines avant, il sera instruit dans le respect des règles contenues dans le PLU.



LE VERCORS RACHETÉ PAR L'OPAC ET RENOVÉ

En juin dernier, l'OPAC, bailleur social, s'est porté acquéreur de l'immeuble « Le Vercors ».

Dans l'acte de vente, le nouveau propriétaire s'est engagé à réaliser toute une série de travaux. L'isolation thermique du bâtiment va être réalisée sur la façade, dans les caves et sous la toiture là où elle est accessible. Toutes les menuiseries seront remplacées par des fenêtres et des volets roulants en PVC. L'installation électrique du bâtiment sera revue et tous les radiateurs électriques seront changés.

Une porte disposant d'un digicode sera posée à l'entrée du bâtiment. Par ailleurs, l'OPAC va réaliser les travaux nécessaires pour créer une pièce de confinement dans chacun des logements, afin de répondre aux exigences demandées par le Plan de Prévention des Risques Technologiques. Ces travaux amélioreront le confort de ces logements qui compteront toujours dans les logements sociaux de la commune.



LE PROJET GRAND-CHAMP RELANÇÉ DANS UNE VERSION MODIFIÉE

En effet en décembre 2015, le permis de construire de l'ensemble immobilier Grand-Champ est délivré. Le promoteur a alors débuté la commercialisation des logements proposés et devait commencer les travaux dès que la quasi-totalité des lots étaient vendus. Voyant que les maisons en bande ne trouvaient pas d'acquéreurs, Sinfimmo a modifié son projet et prévu des maisons jumelées à la place, ce qui a nécessité un dépôt d'un nouveau permis de construire. *« Malheureusement en 2016 lors de l'instruction de ce nouveau permis, une carte des aléas de risques naturels a été publiée. Elle élargit le périmètre de risque concernant les crues torrentielles des ruisseaux »* explique Annick Boulemlakher, directrice du service urbanisme. Ce nouveau périmètre a impacté le projet Grand-Champ et a imposé à la société Sinfimmo de revoir à nouveau son permis de construire. Le 3 octobre dernier, le promoteur a déposé un nouveau permis de construire qui est en cours d'instruction. Par ailleurs, une nouvelle carte des aléas plus restrictive, toujours sur les crues torrentielles, a été publiée par la préfecture. L'incidence sur le futur ensemble immobilier Grand-Champ est en cours d'analyse.

Ce projet connaît depuis le début de nombreuses difficultés. Ce qui explique le retard pris.

DU NOUVEAU DANS LES ÉCOLES, TABLEAUX INTERACTIFS ET RENOUELEMENT DU MATÉRIEL DE BUREAUTIQUE

Durant les vacances d'automne, la mairie a organisé le renouvellement de nombreux outils indispensables pour les élèves mais aussi les enseignants.



Des photocopieurs

Des appareils d'occasion avaient été installés en 2013. Ils étaient à bout de souffle. Tous les photocopieurs ont été remplacés par du matériel neuf. Les nouveaux appareils offrent des fonctionnalités qui n'existaient pas sur les anciens modèles pour assurer un meilleur confort de travail pour les enseignants. Cet achat s'élève à 10770 euros.



Des vidéoprojecteurs et des tableaux interactifs dans toutes les classes élémentaires

Le Sou des écoles, disposant de fonds de réserve assez importants que l'association souhaitait injecter dans un projet ambitieux, a répondu à la demande des enseignants de l'école élémentaire du Louvarou en leur achetant l'année passée des vidéoprojecteurs. À la fin de l'année 2017, le Sou des écoles épaulé par la mairie a poursuivi ce

À noter

Dans le cadre de la mutualisation du service informatique avec la mairie de Vif, un jeune étudiant en alternance travaille à la mairie de Jarrie. Lucas (photo ci-dessus) a pour mission, entre autres, de passer une fois par mois dans les écoles de la commune afin de répondre aux différentes demandes des enseignants. Ainsi il peut les aider concrètement lorsqu'un outil informatique dysfonctionne ou qu'ils aient besoin d'une aide informatique quelle qu'elle soit.

projet en achetant des vidéoprojecteurs pour les classes élémentaires des Chaberts et de Victor Pignat. «La mairie, quant à elle, a financé l'installation des tableaux blancs dans chaque classe et la formation dispensée aux enseignants. L'ensemble de l'installation a coûté 15500 euros» confirme la responsable du projet, Annick Boulemnakher. Les enseignants ont pu commencer à travailler avec ces nouveaux outils dès la rentrée des vacances d'automne. Le Sou des écoles a subventionné ce projet à hauteur de 10080 euros.

Il faut préciser que les écoles maternelles n'ont pas souhaité être équipées de vidéoprojecteurs.



L'OLYMPISME AU CENTRE DE LA CLASSE DE NEIGE DES CM2 DU LOUVAROU

Au départ il s'agit d'un projet initié par l'USEP38.

Pour les 50 ans des Jeux Olympiques de Grenoble, l'association proposait à quatre classes du département de participer à un «Camp olympique». La classe de CM2 du Louvarou a été retenue! Et va partir du 12 au 16 mars prochain à Autrans avec trois autres écoles. «Nous allons profiter du Camp olympique pour faire du ski comme dans une classe de neige classique. En plus les enfants vont pouvoir aller découvrir les lieux où se sont déroulées certaines épreuves olympiques lors des JO de 68 à Grenoble» explique Pierre Laville, l'enseignant de la classe avant d'ajouter «Normalement si tout se passe bien les enfants devraient rencontrer aussi d'anciens sportifs». Bien évidemment depuis la rentrée scolaire, la classe travaille sur les valeurs de l'olympisme, la culture sportive, etc. Les enfants devraient aussi visionner le film «Good luck Algeria». Et avant cela, ils se rendront le 6 février prochain à la commémoration de la journée d'ouverture des JO. Une belle expérience humaine et sportive!



LA LISEUSE FAIT SON ENTRÉE À LA MÉDIATHÈQUE

La médiathèque Yvette Virot, vient de faire l'acquisition de deux liseuses pour les lecteurs.



«Nous avons fait le choix d'acheter deux modèles différents tout en évitant les modèles qui imposent d'acheter les livres chez un seul fournisseur» explique Estelle Mondin. Les liseuses sont disponibles pour les lecteurs qui souhaitent les emprunter durant trois semaines, comme les autres documents de la médiathèque. Elles contiennent différents types de romans: littérature, science-fiction, policiers, etc.

Chaque liseuse présente une sélection différente. «Bien évidemment nous avons rédigé une charte d'utilisation qui devra être approuvée par l'emprunteur pour pouvoir repartir avec l'une des deux liseuses» confirme la directrice. Par ailleurs, une part du budget d'achats sera consacrée désormais aux livres électroniques, afin de compléter l'offre de lecture sur liseuse.

LES MÉDIATHÈQUES DE JARRIE, VIZILLE ET SÉCHILLENNE FONT DU TROC DE LIVRES

Se prêter des livres entre amis c'est banal, alors pourquoi ne pas le faire entre médiathèques.

«Nous cherchons constamment les moyens de renouveler l'offre dans nos médiathèques. On achète des livres, mais on cherche aussi des moyens économiques pour proposer de nouveaux ouvrages à nos lecteurs» explique Estelle Mondin, directrice de la médiathèque Yvette Virot avant d'ajouter «avec ma collègue de Vizille nous disposons d'un fonds de livres en gros caractères assez important et par chance nous avons peu d'ouvrages en commun». Chacune a sélectionné une centaine d'ouvrages parmi les plus récents et les deux médiathèques ont échangé leurs livres en novembre dernier pour une année entière. «Nous avons aussi consulté les romans policiers achetés ces dernières années par les médiathèques de Séchillienne et de Vizille. Nous avons là aussi échangé une centaine d'ouvrages entre les deux équipements» confirme la bibliothécaire. Un bon moyen de proposer un fonds renouvelé à un très faible coût.



LINE ORCIÈRE DANS LES JARDINS ART-SCIENCES

Le projet « Line Orcière dans les jardins art-sciences » a germé dans la tête de la directrice du musée de la chimie, Caroline Guérin, lorsque le Centre Communal d'Action Sociale a créé le jardin partagé. Le projet s'étire sur deux ans.

En forme de prélude, en 2017 les bénéficiaires et les bénévoles de l'épicerie sociale Coup de pouce se sont lancés dans un projet artistique : créer des œuvres en utilisant des feuilles, fleurs, légumes issus du jardin partagé grâce à un procédé chimique à base de bleu de Prusse (voir article page 18 du Jarrie Mag 107 et page 23 du journal).

Le projet « Traces » se poursuit en 2018 avec l'installation d'œuvres, 6 sculptures et 13 tableaux de l'artiste chenillarde Line Orcière au musée de la chimie. « L'idée du projet Traces c'est de parler de la trace, des empreintes laissées et comment les faire vivre, les récupérer, les mettre en avant. Line Orcière travaille la porcelaine froide. Elle fait un travail sur les traces, les empreintes avec ce matériau » explique Caroline Guérin avant d'ajouter « La porce-



laine froide est un matériau très intéressant qui a la plasticité physico-chimique d'un matériau de la famille des non-newtoniens*. C'est là que le projet artistique rejoint la chimie». Line Orcière va créer des œuvres spécialement pour cette exposition qui durera une année. Autour de cette exposition va graviter toute une programmation, qui se dévoilera au fur et à mesure de l'année, comme une conférence scientifique sur les fluides non-newtoniens, des visites guidées organisées par l'artiste, des causeries, etc.

Des ateliers pour les familles ou spécifiquement pour les enfants vont être aussi organisés pour se former à la porcelaine froide ou encore pour créer ses propres outils pour récupérer des empreintes, comme créer ses moules en silicone ou réaliser des emporte-pièce.

* Matériau non-newtonien : matériau qui a un comportement difficilement explicable à l'état liquide ou solide ; exemple la maïzena : elle peut, si elle est comprimée, ressembler à un matériau solide, puis si on l'effrite, redevenir un matériau non solide. Vous n'avez rien compris ? Et bien c'est une bonne raison pour venir au musée!



**LA PROGRAMMATION
SERA DÉVOILÉE
TOUT AU LONG DE L'ANNÉE**

- ▶ dans le journal municipal,
- ▶ dans l'agenda des manifestations,
- ▶ sur le site internet,
- ▶ sur compte facebook de la mairie.

VOUS ÊTES UN(E) AIDANT(E) ? ALORS LE CAFÉ DES AIDANTS EST UN RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLE

Le café des aidants est un lieu d'écoute et d'échanges pour tous les aidant(e)s qui au quotidien prennent en charge un proche malade ou handicapé.



Le dispositif existait déjà puis avait été arrêté. L'action a été relancée à l'automne en partenariat avec le Département de l'Isère, de l'Association française des aidants et l'appui des Centres Communaux d'Action Sociale de Vizille et de Jarrie. «Le café est organisé tous les mois en alternance à Vizille et à Jarrie. Une psychologue formée par l'Association française des aidants vient co-animer le café. Le personnel des CCAS de Jarrie et Vizille a aussi suivi une formation pour, lui aussi, prendre en charge le groupe» explique Françoise Bottala, directrice du CCAS.

À noter: les dates du café des aidants en 2018

- 16 JANVIER VIZILLE, «Les relations avec les professionnels»
 - 9 FÉVRIER JARRIE, «S'octroyer des temps pour soi»
 - 13 MARS VIZILLE, «Prendre soin de sa santé quand on est Aidant»
 - 27 AVRIL JARRIE, «Prendre du recul et gérer son stress»
- RDV à 14h à l'Entr'acte, 17, rue Jules Ferry à Jarrie ou à l'Escale, 434, route de la République à Vizille



À RETENIR

- Permanences avocat
- Maître Bobant tiendra ses prochaines permanences:
- le lundi 8 janvier
 - le lundi 12 février
 - le lundi 12 mars
 - le lundi 9 avril
- À l'Entr'acte (17, rue Jules Ferry) entre 17h 30 et 19 h, sur rendez-vous au 04 76 68 88 01. Il apporte conseil et orientation.



LE CCAS LABELLISÉ «POINT-INFO AUTONOMIE»

Le Département de l'Isère a créé le label «Point-Info Autonomie» et le CCAS l'a obtenu à la fin de l'année 2017. «La question de l'autonomie, les aides, les interlocuteurs, tout ce qui tourne autour de la prise en charge des personnes âgées ou handicapées sont des sujets complexes où les interlocuteurs et les dispositifs sont en constante mutation» explique Françoise Bottala, directrice du Centre Communal d'Action Sociale avant d'ajouter «Cela nous semblait donc important de rentrer dans le dispositif de labellisation, afin de délivrer des informations les plus à jour possible en participant aux formations proposées par le département». Par ailleurs, rentrer dans le dispositif permet aux différents CCAS d'unifier leurs pratiques et faire partie d'un réseau professionnel.

REPAS DES ANCIENS: RETOUR AU TEMPS DU YÉYÉ!



18 novembre, salle Malraux, c'est un voyage dans les années 60 qui était proposé aux 150 Jarrois(e)s attablés autour d'un bon repas à l'occasion du repas des Anciens.

Au rythme des chansons rock et yéyé les participant(e)s se sont déhanché(e)s toute l'après-midi. Cette année, le maire et les élus du Centre Communal d'Action Sociale ont remis à Marie-Louise Rochette, 91 ans et à Guillaume Garcia, 92 ans, un cadeau, car ils étaient les doyens de la journée. Et c'était sans compter les anniversaires de mariage, avec plusieurs couples mis à l'honneur pour leurs 50 ans d'union: Antonia et Alo Rocco, Bernadette et Antoine Gonzales, Gisèle et Jacques Ren et Colette et Jacques Ticozzi. À l'année prochaine!



LA PHOTO SA PASSION, DEVENUE SON MÉTIER

Portrait de
PASCAL HELMER



Pascal Helmer, jeune Jarrois depuis presque toujours et père de famille, a commencé une carrière de technicien de maintenance dans l'industrie.

« J'ai une passion pour la photo. Je la pratiquais dès que j'avais du temps libre et j'ai lu quantité d'ouvrages et de manuels sur la technique photographique » explique Pascal. Il crée son entreprise en tant qu'auto-entrepreneur comme photographe en 2010. « J'ai souhaité conserver mon activité professionnelle en parallèle. Depuis cette année, j'ai décidé de me lancer définitivement

et je me consacre désormais à plein-temps à mon entreprise » explique Pascal. Cette période de transition lui a permis de suivre aussi des formations pour renforcer ses compétences. « Je souhaite améliorer ma technique et j'ai suivi des formations telles que le portrait de bébés, la photo industrielle ou encore comment photographe des responsables d'entreprise ».

Pascal assure des prestations auprès de clients privés, photos de mariage, portraits de famille et chez des professionnels, prises de vue produits, en stations, photos d'installations, etc. Il dispose d'un studio portatif qu'il peut transporter chez ses clients. « Je fais aussi des photos pour me faire plaisir comme du paysage, la nature, etc. et j'espère tout prochainement commencer à exposer certaines de mes plus belles images » conclut le photographe.

Contact :
Pascal Helmer
Tél. 07 81 66 10 57
<https://www.pascalhelmer.com/>



En bref

LES DÉLÉGUÉS DE CLASSE DE 6^E

Les élèves délégués de toutes les classes de 6^e du collège du Clos Jouvin ont été reçus par le maire le 14 novembre dernier. Ils sont venus lui poser une série de questions préparées en classe sur la vie communale : Comment devient-on maire ? Avez-vous un autre métier ? Depuis quand êtes-vous maire ? Un échange spontané et détendu qui a été apprécié de tous.



LE DÉPUTÉ JEAN-CHARLES COLAS-ROY

Le maire, Raphaël Guerrero a invité le nouveau député, Jean-Charles Colas-Roy afin de lui présenter la commune mais surtout évoquer avec lui les dossiers pour lesquels une aide de sa part pourrait être apportée. Un échange très constructif a pu avoir lieu entre les deux élus. Jarrie a été la première commune visitée par le député depuis son élection en juin 2017.



Sports

LA LIGUE DE TENNIS LABELLISE L'USJC TENNIS



La ligue de tennis du Dauphiné a remis il y a peu le label « club référent » au club de tennis de Jarrie.

« Ce label concrétise plusieurs années de travail. La ligue prend en compte différents paramètres comme le projet associatif, le fait d'avoir un encadrement formé, une école de tennis structurée » confirment Messieurs Trambouze et Parrot, membres du bureau du club. Désormais le club jarrois fait partie des 141 clubs référents sur les 410 affiliés à la fédération Rhône-Alpes. Le club vise désormais la seconde étoile, le label en compte cinq pour poursuivre sur sa lancée.



Culture



L'ASSOCIATION DU CHÂTEAU DE BON REPOS VA FÊTER SES 40 ANS

L'Association du Château de Bon Repos est née au printemps 1978 et va fêter ses quarante ans, le 2 juin prochain.

ALORS,
NOTEZ BIEN
LA DATE
DU 2 JUIN!

« Nous avons déjà fêté les 20, 25 puis 30 ans. On ne pouvait pas passer à côté de nos 40 ans » explique Josiane Bonnet et François Giroud d'enchaîner « On présentera la première et la dernière scène du spectacle "Le château est à vendre" sous forme de clin d'œil à l'histoire des lieux ». La première scène évoque en effet la genèse du château et la dernière celle de l'association. Bien évidemment le programme n'est pas complètement finalisé et l'association réserve aux spectateurs une ou deux surprises.

Au fil de l'histoire:

- **Depuis 1917 et la chute du toit**, le château se dégrade et sert de carrière à ciel ouvert.
- **1964**: Georges Vivier organise un corso à Jarrie dont le thème est le château, car il souhaitait sensibiliser les gens à l'avenir du bâtiment. Il avait contacté une émission très populaire à l'époque « Chef-d'œuvre en péril » pour qu'elle vienne tourner un reportage sur le château.
- **1976**: la mairie achète le château.
- **1978**: Pierre Garcia de la Rosa et François Giroud réfléchissent à la création de spectacles dans le château et impulsent la création de l'association autour d'Yvette Virot et Pierre Coing-Boyat. L'association se crée dans le but de débayer, restaurer et mettre en sécurité le bâtiment. Pour financer les travaux l'association organise des spectacles et surtout des pièces de théâtre.
- **De 1978 à 2009**: pour financer les travaux, l'association organise des grands spectacles de théâtre. Ces spectacles permettent notamment de financer les toits des tours la mairie finançant d'autres travaux. Pierre Coing-Boyat depuis 40 ans fait un travail de fond en tant qu'historien local sur les archives évoquant le château.
- **2009**: la mairie acquiert les terrains autour du château et c'est la création du domaine de Bon Repos. Depuis, la mairie a lancé une réflexion pour un projet global sur le domaine.

LA FÊTE DES ENFANTS, UN PRÉLUDE À NOËL

Chaque année, les équipes du Centre Socioculturel André Malraux proposent aux Jarrois(e)s de partager un moment festif et de partage en famille.

«On voulait cette année impliquer plus les parents et proposer un moment où les petits et les grands se retrouvent et font quelque chose ensemble» explique Guillaume Arson, directeur du Centre. Un groupe de parents bénévoles a été associé lors de la préparation de la soirée et a aussi aidé les équipes le jour J. Au programme lors de cette fête organisée

le 20 décembre dernier, un spectacle pour enfants, des ateliers: cuisine, maquillage, etc.

Un beau moment dans l'esprit de Noël en famille.



Le journal étant déjà à l'impression le 20 décembre, nous n'avons pas pu glisser de photos de la soirée de cette année. Nous vous proposons donc celles de 2016.

FIN DE L'ANNÉE 2017 ET UN BEAU RÉVEILLON SOLIDAIRE

Le 29 décembre 2017, à la Locomotive, des habitants de Jarrie, Champ sur Drac, Champagnier et Vizille se sont réunis pour profiter ensemble d'une soirée festive: le réveillon solidaire.

L'idée de ce projet a germé dans la tête du directeur du Centre Socioculturel André Malraux après avoir lu un dossier d'appel à projet de la Fondation de France, il y a presque deux ans. Une première édition du réveillon a déjà eu lieu en 2016. «Il me paraissait évident, que pour un tel projet où le partage est la base de l'action, il fallait que l'on soit plusieurs communes à nous engager» explique Guillaume Arson, directeur du Centre. Spontanément les équipes des Centres Communaux d'Action Sociale de Champagnier, Champ sur Drac, Vizille et Jarrie ont souhaité monter un tel projet en partenariat, et ont reçu aussi une subvention de Grenoble-Alpes-Métropole. «L'année passée, le réveillon s'est déroulé dans la salle Malraux. Cette année, il a eu lieu à la Locomotive» confirme le directeur du Centre. La logique de partage prévalant, ce sont des bénévoles et les personnes qui ont participé au réveillon qui ont préparé dans différents ateliers la soirée: atelier cocktails non alcoolisés, entrées, desserts, décoration de la salle, etc. Le plat principal a été commandé chez un traiteur, histoire de



ménager une surprise dans le menu. «L'idée est de partager, mais surtout de partager avec des personnes isolées, durant cette période de fêtes où la famille, les amis peuvent manquer pour différentes raisons» conclut Guillaume Arson. Le réveillon n'est pas seulement un repas, mais aussi des ateliers pour les enfants, des jeux et un groupe de musique pour faire la fête!

Le journal étant à l'impression au moment de l'événement, il n'est pas possible de proposer des photos, alors ce sont celles de l'année passée, qui vous sont ici présentées.



Délibérations

22

Le conseil municipal du 20 novembre 2017 a voté, entre autres, la délibération suivante :

• Avis sur le projet de PLU

Rappel de la procédure :

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été lancée par délibération du conseil municipal en date du 29/09/2014.

Le 01/01/2015 la compétence « PLU » était transférée à Grenoble-Alpes Métropole, qui par délibération du 03/04/2015 acceptait de poursuivre la procédure d'élaboration du PLU de Jarrie.

En collaboration avec l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Grenobloise, des études ont été conduites sur le territoire de Jarrie, mettant en exergue les principaux enjeux d'aménagement et de développement de la commune.

Sur la base de ce diagnostic, le conseil municipal lors de la séance du 02/11/2015, puis le conseil métropolitain le 18/12/2015, ont débattu des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). La traduction de ces orientations a été formalisée dans le projet de PLU arrêté par le conseil métropolitain le 03/02/2017.

Tout au long de la procédure, une concertation a été menée avec les habitants, rythmée par des réunions publiques. Le bilan en a été dressé lors de la séance du conseil métropolitain du 03/02/2017.

Les objectifs du PLU :

Les objectifs se déclinent autour de 4 grands axes qui trouvent leur traduction dans le PLU, comme suit :

► Promouvoir la qualité de vie

Valoriser les éléments constitutifs de l'identité et de l'attractivité de la commune.

Préserver le lien social et la qualité de vie.

Améliorer les conditions de déplacement.

Accompagner l'évolution des modes de vie, de travailler et de consommer.

► Valoriser le capital naturel et paysager

Garantir le fonctionnement écologique du territoire.

Pérenniser les espaces naturels, agricoles et forestiers.

Organiser une offre de loisirs autour de l'image d'une « nature active et plurielle ».

Favoriser la diversité des activités économiques.

► Conforter le positionnement de Jarrie comme pôle économique majeur en chimie

Pérenniser l'agriculture dans toutes ses dimensions.

Favoriser une offre commerciale et de services de proximité.

Favoriser l'exploitation sylvicole grâce à un projet global d'aménagement et de desserte.

► Organiser et maîtriser notre développement

Équilibrer le développement des hameaux en s'appuyant sur leurs spécificités.

Opérer le rattrapage en matière de logement social.

Diversifier l'offre d'habitat pour accompagner le parcours résidentiel de tous.

Le PLU prévoit 5 OAP sur des tènements non bâtis stratégiques disponibles au centre-village, et ce pour assurer la diversification de l'offre de logements, la valorisation de ces terrains, et éviter une consommation foncière trop importante. Elles ont été étudiées pour préserver les caractéristiques paysagères et écologiques des sites concernés et renforcer les mobilités douces. Il s'agit de l'OAP n°1 dite Maupertuis (1,96 ha), l'OAP n°2 dite Cœur des Chaberts Ouest (1,15 ha), l'OAP n°3 dite Cœur des Chaberts Est (1 ha), l'OAP n°4 dite Pré Brenier (1,53 ha) et de l'OAP n°5 dite La Garoudière (1,79 ha).

L'approbation du PLU :

La commune de Jarrie a émis un avis favorable assorti de réserves sur le projet arrêté par le conseil métropolitain le 03/02/2017, et ce par délibération du conseil municipal du 22/05/2017. Ces réserves ont été

reprises dans un courrier adressé à M. le commissaire enquêteur le 11/07/2017. Les réserves étaient les suivantes :

- Suppression de l'emplacement réservé n°8 de 4300m² pour une caserne de pompiers et classement des terrains correspondants en zone A ;
- Le CES maximum en zone UB à 15% ;
- Rectification de l'OAP Pré Brenier en indiquant 6 logements locatifs sociaux au préprogramme avec un ratio de 35% ;
- Le recul des constructions par rapport aux voies et emprises publiques doit être systématiquement de 5m en zone UB ;
- La hauteur des constructions en zone UI doit être autorisée jusqu'à 30m ;
- La parcelle BE221 doit rester en zone UB ;
- Les deux côtés de l'avenue Clemenceau doivent être classés en zone UA.

Dans le projet de PLU modifié, soumis pour avis au conseil municipal, il apparaît que ces réserves ont pu être levées avec 2 exceptions :

- Le CES en zone UB a été porté à 20% et non pas 15% comme demandé, car il a été recherché un équilibre entre la protection des espaces et les densités de construction induites par le CES de 25%, ce que les élus veulent limiter voire réduire autant que possible, et le CES de 20% en zone UB est apparu comme un compromis acceptable, pour amorcer dans le PLU une réduction de la densité dans les zones nouvellement classées UA au PLU qui étaient UB au POS.

- La hauteur des constructions en zone UI ne pourra pas être portée à 30m car compte tenu du potentiel constructible sur cette zone, cette mesure serait de nature à remettre en cause l'économie générale du PLU. Elle pourra être étudiée dans le cadre du PLU.

Le projet de PLU a été transmis aux personnes publiques associées pour avis en février 2017.

Les retours d'avis ont été globalement favorables, assortis de réserves et/ou d'observations pour certains.

Une enquête publique a été organisée du 19/06/2017 au 18/07/2017.

Le commissaire enquêteur a rendu un premier procès-verbal présentant toutes les observations qu'il avait pu retenir suite au déroulement de l'enquête publique. Grenoble-Alpes Métropole, par courrier du 04/08/2017 a notifié au commissaire enquêteur son avis argumenté sur les observations mentionnées au procès-verbal.

Le commissaire enquêteur a remis son rapport et ses conclusions le 18/08/2017, lequel présente un avis favorable assorti de recommandations et de réserves.

Toutes les remarques formulées, tant par les Personnes Publiques Associées que par le public et relevées par le commissaire enquêteur, ont fait l'objet d'un examen en commission municipale d'urbanisme du 12/09/2017, lesquelles figurent en annexe à la présente délibération.

Des modifications ont ensuite été apportées au projet de PLU pour répondre aux remarques validées par le commissaire enquêteur. Ainsi l'ensemble des réserves formulées par le commissaire enquêteur ont été prises en compte dans le projet de PLU soumis pour avis au conseil municipal de Jarrie.

Toutes les pièces du PLU ont été complétées et rectifiées en conséquence.

Ce projet de PLU ainsi modifié est aujourd'hui présenté au conseil municipal.

Le Maire propose au conseil municipal de donner un avis favorable au PLU, ce que le conseil municipal accepte.

**Toutes les délibérations
sont téléchargeables sur le site
de la commune :
www.ville-jarrie.fr - onglet « Mairie ».**



ILS COURENT, ILS COURENT, LES ENFANTS DE JARRIE

Par un frais matin d'octobre, les 300 élèves des écoles de Jarrrie de la grande section de maternelle au CM2 se sont retrouvés dans le parc du Clos Jouvin pour participer au courseton organisé sous l'égide de l'USEP.

Se sont joints à eux les parents d'élèves et aussi les classes de Champagnier. C'est la classe de CM1-CM2 des Chaberts qui a pris en charge l'organisation de la matinée et Lionel Barthalay, l'éducateur sportif a coordonné les départs. Petite innovation pour compter les tours des participants, les enfants étaient munis de bouchons de bouteilles. À chaque âge une durée de course différente: de 6 mn pour les grandes sections de maternelle à 21 mn pour les CM2. Les parents d'élèves ont offert le goûter de fin de course: en l'occurrence c'est une banane qui a été retenue cette année dont la peau a été récupérée pour garnir les composts des écoles ou des jardins des jeunes participants au courseton!



MES CHUT(S) OU L'INTERROGATION D'UN ARTISTE SUR LA VIOLENCE DU MONDE

Fin octobre, l'installation «Mes chut(s)» de l'artiste jarrois Yves-René Deshairs a pris place dans le hall d'exposition de la mairie.



Lors du vernissage le 20 octobre dernier, en présence de Geneviève Balestrieri, adjointe à la culture et d'une quarantaine de personnes venues pour l'occasion, l'artiste et professeur à l'ESAD* a expliqué la genèse de cette installation. «C'est un collègue qui nous a proposé de travailler sur le thème du sang. Je me suis interrogé sur les attentats qui nous touchent depuis plusieurs années et plus généralement les violences de toutes sortes, le sang versé, les globules de sang qui sur tous les continents ont coulé et sur les minutes de silence que nous respectons en mémoire des personnes touchées par ces actes terroristes» expliqua Yves-René. Cette installation se veut interactive et laisse la liberté au visiteur de venir poser sa touche dans l'œuvre en apposant un globule-ville de son choix au mur.

*École Supérieure d'Art et Design de Grenoble Valence.



FÊTE DE LA SCIENCE... LE MUSÉE TORD LE COU AUX IDÉES REÇUES!!!

C'est devenu un rendez-vous incontournable au musée de la chimie: en octobre c'est fête de la Science!

Des écoliers et aussi des groupes d'adultes sont venus se frotter aux questions d'un quiz concocté par la directrice du musée, Caroline Guérin, tout en suivant la visite guidée du musée. Ils ont pu participer aussi à un atelier scientifique animé par Karine Godot de l'association «Sciences et malice». Au total, le musée a accueilli 150 personnes. L'association des amis du musée, A²MC², proposait aussi une conférence sur la zététique. Terme scientifique et méconnu qui cherche à questionner le monde en utilisant le sens critique et la science pour expliquer certains phénomènes. La conférence portait sur l'homéopathie et a réuni 35 personnes.



Cela s'est passé



L'EXPOSITION «TRACES: JARDIN ART-SCIENCES» MARQUE DE SON EMPREINTE LA MÉMOIRE DES JARROIS(E)S



28 novembre: enfin les œuvres réalisées par les bénévoles et les bénéficiaires de l'épicerie Coup de pouce sont dévoilées.

Elles ont fait forte impression sur la quarantaine de personnes qui se sont déplacées pour le vernissage. L'exposition a été coréalisée avec l'aide du musée de la chimie et de Karine Godot de l'association «Sciences et malice». Et après le plaisir des yeux, le plaisir des papilles. Le buffet, entièrement réalisé par le groupe de Coup de pouce, a aussi marqué les esprits par sa qualité et sa gourmandise.

DEUX CONFÉRENCES POUR UNE SEMAINE BLEUE

Le Centre Communal d'Action Sociale de Jarrie proposait deux conférences pour la semaine bleue.

C'est tout d'abord une représentante de la CARSAT qui a présenté à une quinzaine de personnes les financements proposés par les caisses de retraite pour permettre aux personnes âgées de rester à domicile. Ensuite c'est la gendarmerie qui a présenté à une trentaine de personnes les moyens de démasquer les démarcheurs malveillants à domicile ou au téléphone.



EN BREF : EXERCICE DE MISE À L'ABRI

Lundi 16 octobre, l'exercice annuel de mise à l'abri a été déclenché par l'entreprise Arkema et la mairie de Jarrie.

Les écoles Victor Pignat et les Chaberts ont suivi les consignes à la lettre. Les enfants questionnés par Monsieur Stefan, technicien sécurité au sein de la société Arkema, ont été incollables. Tout l'exercice s'est passé dans le calme, sans pleurs, ni stress, même chez les plus petits rentrés à la maternelle il y a tout juste un mois. Les enfants du groupe scolaire du Louvarou se sont eux exercés le 6 novembre. Alors

vous parents si vous avez un doute sur la conduite à tenir en cas d'incident chimique, vous savez vers qui vous tourner!

Temps forts municipaux



CONSEILS MUNICIPAUX

LES PROCHAINES DATES DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 5 FÉVRIER

LUNDI 26 MARS

Les conseils municipaux sont ouverts au public et débutent à **18 h 30** salle du conseil municipal.

L'ordre du jour de chaque conseil municipal est diffusé sur www.mairie-jarrie.fr et sur la page Facebook «Ville de Jarrie».



AUTRE RDV

CÉRÉMONIE DES VŒUX AUX JARROIS(E)S

MARDI 9 JANVIER 2018,

19H

Salle André Malraux

